



Pacs ety indemnités compensatoires

Par **Ping79**, le **12/05/2014** à **12:43**

Ma compagne, divorcée, reçoit une indemnité compensatoire à vie, décidée par le juge et acceptée par son ex conjoint.

En cas de Pacs (ou de mariage), garde t elle le bénéfice de cette indemnité compensatoire.

Je précise bien INDEMNITE ET NON PRESTATION compensatoire

Merci de votre réponse

CB

Par **domat**, le **12/05/2014** à **15:01**

bjr,

je ne connais pas le terme d'indemnité compensatoire dans le cas d'un divorce.

à ma connaissance dans le cas d'un divorce il n'existe que la prestation compensatoire pour l'ex-époux et la pension alimentaire pour les enfants.

cdt